Image not found or type unknown

les droits pour mon enfant

Par **juju99**, le **26/05/2011** à **10:44**

je me sépare de mon compagnon, il prend de la drogue et est alcoolique, il m'a frappé et menacé avec un couteau sous la gorge, j'ai porté plainte a la police, j'ai un enfant de 4 ans mais il ne l'a pas reconnu à la naissance, c'est mon père qui la fait. Quels sont ses droits par rapport à mon fils, j'ai peur qu'il l'enlève, je l'ai signalé à l'école mais il me dise qu'il ne peuvent pas refuser de lui donner, donc je reste à proximité de l'école, il m'a déjà menacé de le prendre. Nous passons devant un médiateur bientot.A savoir qu'il passe lui meme devant le tribunal pour conduite en état d'ivresse et destruction de véhicule.Si il est autorisé à voir mon fils quels sont mes recours.Il est dangereux, il me harcèle chez moi, a essayé de rentrer par effraction, alors que j'avais changé les serrures.merci de me répondre

Par **Domil**, le **26/05/2011** à **12:54**

[citation]mais il ne l'a pas reconnu à la naissance, c'est mon père qui la fait[/citation] votre père a reconnu votre enfant ? ???

Par **Claralea**, le **26/05/2011** à **13:29**

[citation]je l'ai signalé à l'école mais il me dise qu'il ne peuvent pas refuser de lui donner, donc je reste à proximité de l'école, il m'a déjà menacé de le prendre[/citation]

Ils disent ne pas pouvoir refuser ? Il n'y a aucun document qui prouve que c'est le père et ils sont prets à le laisser partir avec un etranger pour la loi ? Vous devriez envoyer un courrier recommandé avec accusé reception à l'ecole en leur disant que votre enfant n'a pas ete reconnu par cet homme et que vis à vis de la loi, il n'est rien et vous leur ecrivez que vous refusez categoriquement qu'ils laissent cet homme venir chercher votre enfant, auquel cas vous porterez plainte contre eux et que cette lettre fait foi que vous les avez prévenu

Par contre, si c'est votre père qui a reconnu votre fils, c'est grave car vis à vis de la loi, c'est considéré comme un inceste, meme si ce n'est pas le cas

Par **Domil**, le **26/05/2011** à **14:04**

[citation]Par contre, si c'est votre père qui a reconnu votre fils, c'est grave car vis à vis de la loi, c'est considéré comme un inceste, meme si ce n'est pas le cas[/citation] en fait c'est impossible. Si un enfant nait de ce type d'inceste il ne peut pas être reconnu à la fois par le père ou la mère, c'est soit l'un soit l'autre

Par **Claralea**, le **26/05/2011** à **14:21**

Mais comment ont-ils pu accepter qu'un père reconnaisse l'enfant de sa fille ?

Par **Domil**, le **26/05/2011** à **14:51**

Soit parce qu'elle ne l'a pas reconnu (son enfant)
Soit parce que l'homme qu'elle appelle son père, ne l'est pas légalement
Soit parce que ce qu'elle raconte n'a aucun sens.

Par **Claralea**, le **26/05/2011** à **18:29**

Donc Juju99, c'est vraiment votre père biologique qui a reconnu votre enfant. Vous a-t-il reconnu lui meme ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés